

*Les subsides*

Chambre. Comme l'a dit le député de Fraser Valley-Ouest, il est prêt à adopter rapidement cette mesure législative.

Je voudrais formuler quelques observations sur les relations employés-employeurs et sur le rôle prédominant que le projet de loi devrait jouer dans ce domaine. La négligence du gouvernement à l'égard du Code du travail fait partie d'un problème plus vaste—son attitude envers les travailleurs et sa maladresse en matière de relations ouvrières. Le gouvernement fédéral est à blâmer pour une bonne part des différends entre les syndicats et les employeurs à l'heure actuelle. Jamais il n'a émis d'idée raisonnable ou ne s'est efforcé sérieusement d'amener patrons et ouvriers à s'entendre. Il s'est constamment dérobé aux exigences fondamentales qu'il a toujours feint d'ignorer. Il faut absolument que nous nous appliquions à améliorer les relations entre employés et employeurs. Cela devrait figurer dans le Code fédéral du travail.

Nous devons commencer à envisager le régime du partage du travail. Cependant, là encore, le partage du travail n'est réalisable que dans une économie saine. J'ai eu des entretiens avec le député de Hamilton Mountain (M. Deans) au sujet du chômage parmi les jeunes. J'ai signalé que le partage du travail est inévitable, mais notre économie doit être stable et saine si nous voulons nous lancer dans ce secteur. Nous devons perfectionner les techniques et répartir les bénéfices équitablement. Si nous ne le faisons pas, nous ne pourrions pas rivaliser dans le monde de demain. Cela ne fera qu'aggraver le chômage actuel. Si nous voulons poursuivre les objectifs du partage du travail et d'une répartition plus équitable des richesses, il faudra absolument maintenir notre technologie à la fine pointe du progrès.

Je voudrais dire quelques mots des femmes dans le milieu de travail. Étant donné le nombre croissant de divorces et le taux croissant de chômage, les femmes sont nombreuses à s'entendre dire que leur emploi a été supprimé. Cependant, leurs responsabilités à l'égard des besoins et du soutien de leurs enfants n'ont fait qu'augmenter. Le revenu moyen d'un homme est d'environ \$34,000, contre \$17,000 pour les femmes, soit deux fois moins. Le député de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald) doit intervenir aujourd'hui à ce sujet. Cependant, je voulais signaler que je me préoccupe du sort des femmes, et que tous les gouvernements devraient s'en inquiéter. En outre, le Code du travail devrait prévoir des dispositions dans ce secteur très important, sans oublier la technologie et la sécurité.

**Le président suppléant (M. Herbert):** Une période de dix minutes est prévue pour les questions et les commentaires. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a la parole pour poser une question.

**M. Orlikow:** Monsieur le Président, je voudrais poser une ou deux questions au député qui vient de se rasseoir. Il a dit que 30 p. 100 des Canadiens sont des analphabètes fonctionnels.

C'est vrai. Il a reproché au gouvernement fédéral de ne pas remédier à cette lacune très importante dans notre régime d'enseignement. Bien d'autres députés de tous les partis ont déjà adressé cette critique au gouvernement. Il a signalé également que nous sommes l'une des sociétés technologiques modernes qui comptent le moins d'apprentis et que notre enseignement technique est insuffisant. Tout cela est vrai et le gouvernement fédéral en est en grande partie responsable. Mais je voudrais poser la question suivante au député: Ne comprend-il pas qu'en vertu de la Constitution et des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'enseignement est du ressort des provinces?

Le problème n'est pas dû simplement au fait que le gouvernement fédéral actuel et ses prédécesseurs n'ont rien fait pour remédier aux problèmes. Si vous me permettez une rapide digression, je voudrais dire que sous le gouvernement Diefenbaker, on a fait de grands pas vers la création d'écoles techniques—que le gouvernement fédéral a contribué à financer—qui sont devenues par la suite des collèges communautaires. En vérité, non seulement le gouvernement fédéral n'a pas fait ce qu'il fallait, mais les gouvernements provinciaux ne l'ont pas fait non plus. Depuis quelques années et surtout durant les dernières années de la récession, non seulement le gouvernement a réduit les crédits qu'il devrait allouer à ce genre d'enseignement, mais presque toutes les provinces ont suivi son exemple. Aucune province n'a été plus stricte et plus déterminée à effectuer ces compressions et à les mettre en vigueur que celle du député, la Colombie-Britannique, avec son gouvernement créditiste. Je voudrais connaître l'avis du député à ce sujet.

**M. St. Germain:** Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je comprends les problèmes que suscitent les accords fédéraux-provinciaux en matière d'enseignement. Toutefois, je crois sincèrement qu'il revient au gouvernement fédéral de faire les premiers pas. Si le député a bien observé, il a vu que le gouvernement d'en face n'a jamais pu s'entendre avec les gouvernements provinciaux. Il faut une direction et si les dix autres gouvernements hésitent, c'est au gouvernement central qu'il revient de faire preuve de l'autorité nécessaire. C'est nous qui paierons finalement la note. Nous payons pour l'assurance-chômage et nous acquittons une grande partie du coût du bien-être social. Je comprends très bien ce que dit le député. Je ne suis pas ici pour protéger un gouvernement ou un parti provincial. Je suis ici pour défendre au niveau fédéral les intérêts de ceux qui m'ont élu. C'est à nous de faire preuve d'autorité. Nous n'arriverons à rien en blâmant les gouvernements provinciaux. La seule solution consiste à collaborer avec les gouvernements provinciaux et à leur signaler leurs travers s'il y a lieu. La critique ne vaut que si elle est constructive.